

# Le petit Cambonnais

**Journal municipal  
Avril 2011**



**Conseils municipaux** 2 & 3

**Le cimetière** 4

**Le projet du parc** 4

**La boulangerie** 5

**Circulation** 5

**La vie à Cambon** 6



N° 13

**Edito** On se réveille un matin, et on se rend compte que trois ans ont passé depuis les élections de mars 2008. L'équipe municipale a ainsi fêté le mi-mandat. Ce fut le moment de se poser et de se demander comment ces années ont pu filer à si vive allure ; nous avons été si occupés que nous n'avons pas vu le temps passer.

Nous avons relu notre programme pour les élections municipales, et nous faisons aujourd'hui un bilan du travail que nous avons accompli. Nous nous sommes présentés en grande partie pour lutter contre un urbanisme immodéré, qui ne tenait absolument pas compte des lois SRU, Urbanisme et Habitat et du Grenelle de l'Environnement. L'urbanisme a été le sujet majeur sur lequel nous avons concentré nos efforts pendant ces trois premières années, et aujourd'hui notre Plan Local d'Urbanisme est arrêté. Il est passé à l'examen du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) avec les honneurs. L'enquête publique qui se déroulera au mois de mai sera l'occasion pour tous de faire part de leurs remarques au commissaire enquêteur.

Trois ans ont passé, il reste trois ans.

Après un an d'études, le projet de nouvelle école est prêt. C'était le deuxième grand axe de notre programme de 2008.

Nos enfants sont notre avenir. La richesse d'un pays ne se mesure pas seulement à l'aune de la vitalité de son économie, mais également à celui du degré d'éducation de ses enfants.

La dernière livraison de l'enquête "Pisa" (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) sur la capacité du système éducatif français à corriger les inégalités est sévère. Le moment est venu pour tous les acteurs publics de trouver des solutions : et la toute première petite pierre est posée à notre porte, dans notre commune.

Cette nouvelle école est d'autant plus urgente que l'ancienne ne répond pas - et ne peut pas répondre - à la loi sur le handicap qui sera en vigueur en 2015. De plus, les nouvelles directives prises par l'Education Nationale imposent des moyennes de plus en plus élevées de nombre d'enfants par classe - aujourd'hui elles sont déjà saturées - et les salles sont définitivement trop petites pour les accueillir tous à l'avenir.

Le conseil municipal de Cambon d'Albi porte un projet d'école, parce qu'il est convaincu que la responsabilité première de la commune est d'assurer à ses enfants des conditions qui les encourageront à travailler.

Autant la commune n'intervient pas dans l'éducation proprement dite, autant elle doit offrir à tous les enfants un accueil serein, sécurisé et harmonieux pour leur permettre de grandir dans un espace propice au travail. Chaque enfant, quelle que soit sa provenance sociale, doit pouvoir se retrouver tous les jours dans un environnement de qualité, qui lui fera comprendre de manière intuitive que son éducation est la préoccupation primordiale des adultes qui l'entourent. L'école publique est le dernier rempart d'une civilisation éclairée, qui considère que ses écoliers ont droit au respect, d'autant que ce sont eux qui porteront plus tard le flambeau des valeurs de la République.

Sarah Laurens



## Séance du 5 janvier 2011

### ⇒ Délégations du maire :

**Travaux:** il a été nécessaire de prévoir des travaux supplémentaires devant la terrasse du restaurant « le Chaudron » et à l'entrée du CLAE.

Les devis proposés par l'entreprise CAP TP pour un montant de 4410.01 € pour la reprise du trottoir au niveau du restaurant et 6578 € pour les travaux devant le CLAE ont été acceptés.

### ⇒ Extension cimetière

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a donné « bon pour accord » à un devis du géomètre Lionel Guillet, concernant le projet d'extension du cimetière pour un montant de 3169.40 €.

### ⇒ Acompte CLAE

Suite à la présentation du bilan financier par le bureau de l'association « le Village des Enfants », il est nécessaire de prévoir un premier versement, afin de palier au besoin de trésorerie selon le budget prévisionnel 2011.

Après discussion, le conseil accepte le versement d'un premier acompte de 30 000 € et d'un deuxième acompte de 30 000 € au mois de mars, sur la subvention annuelle inscrite au budget primitif 2011 d'un montant global de 114 000 €.

**Les prochains conseils municipaux se dérouleront à 20h30 dans la salle des conseils les :**

20 avril 2011

23 mai 2011

23 juin 2011

### ⇒ Convention C2A

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et ses communes membres souhaitent optimiser leurs moyens humains et en matériels par la mise en commun de ces moyens.

Cela va se traduire par la conclusion d'une convention entre la communauté d'agglomération et la commune.

Madame le Maire propose au conseil municipal de signer cette convention.

### ⇒ Contrat Enfance Jeunesse

Le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF est échu depuis le 31/12/2010.

Afin de maintenir l'engagement financier de la commune en faveur de la petite enfance et de la jeunesse, il est nécessaire de le renouveler.

Dans cette perspective, il est proposé de :

- solliciter auprès de la CAF le renouvellement du contrat pour une durée de quatre années (2011-2014),
- de maintenir les services existants pendant la durée du contrat et d'accompagner les actions nouvelles retenues au vu des critères d'éligibilité fixés dans le cadre du contrat enfance jeunesse.

### ⇒ CLECT

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Elle doit procéder à l'évaluation financière des charges transférées à l'agglomération en vue d'impacter le plus justement et durablement possible l'attribution de compensation de chaque commune concernée.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents le rapport 2010 de la CLECT.

## Séance du 26 janvier 2011

### ⇒ Boulangerie

Le contrat de crédit bail de la boulangerie signé le 1<sup>er</sup> novembre 1995 a expiré le 31 octobre 2010. L'acte initial contenait une promesse de vente en faveur du locataire à l'expiration du crédit-bail, moyennant le prix de *un franc*. Ce dernier a déclaré vouloir réaliser la promesse de vente de l'immeuble à son profit. Le conseil municipal accepte la levée d'option.

### ⇒ Personnel mairie

Compte tenu du transfert de Bernard Panis, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à la communauté d'agglomération de l'albigeois, il convient de supprimer l'emploi correspondant dans le tableau des effectifs.

.....  
En raison de la fin du contrat d'accompagnement à l'emploi de Bernadette Vernier, il y a lieu de créer un emploi occasionnel d'agent de service à temps incomplet à raison de 26 heures de travail par semaine.

Le conseil municipal décide de créer un emploi occasionnel de 3 mois, renouvelable une fois, à compter du 29 janvier 2011, et habilite Madame le maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

### ⇒ Contrat enfance jeunesse

La commune renouvelle la mise à disposition des prestations en nature (chauffage, EDF, eau) aux associations « le Village des Enfants » et « Pirouette Galipette » pour l'année 2011.



## Séance du 24 février 2011

### ➤ **Projet d'école**

Le maire rappelle au conseil que les parcelles cadastrées AI 21 et AI 20a appartenant initialement à Mme Marty ont fait l'objet d'expropriations en 2002 et 2006 motivées par le réaménagement du centre bourg et la création d'une place avec la construction d'une nouvelle mairie.

Le maire précise qu'il faut prendre une nouvelle délibération pour demander à Mme la Préfète l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, pour la construction d'une école sur ces parcelles.

En effet, le conseil municipal porte depuis trois ans ce projet de construction. Il permettrait de solutionner deux problèmes : la nouvelle école serait fonctionnelle et garante de conditions d'accueil et de travail correctes et sécurisées pour les enfants et l'ancienne école primaire pourrait être réhabilitée en mairie de caractère.

### ➤ **Cimetière**

Mme le Maire indique que la commune s'est rapprochée de la famille Rolland, propriétaire de la parcelle adjacente à l'actuel cimetière cadastrée AP 53 dès le mois de juillet 2009, pour demander la cession à la commune d'une parcelle pour l'extension du cimetière. Une offre financière à l'amiable a été faite pour l'extension du cimetière sur le terrain réservé à cet effet au Plan d'Occupation des Sols.

Suite à la réponse négative reçue et devant l'urgence de la situation, le cimetière n'ayant plus de concessions disponibles,

le conseil délibère pour demander à Mme la Préfète du Tarn l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, pour l'extension du cimetière.

### ➤ **Zonage assainissement**

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des présents, le zonage d'assainissement en conformité avec la révision du PLU de la Commune proposé par le cabinet EATC. Le projet sera soumis à enquête publique.

### ➤ **Enfouissement réseau**

Concernant le centre du village, les services du SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) estiment le montant des travaux de dissimulation de réseaux de télécommunications à la charge de la Commune à 10 900 € TTC, honoraires compris.

Le conseil municipal donne son aval au SDET pour la réalisation de cette opération.

### ➤ **Subvention**

Afin de faciliter la gestion de la trésorerie de l'association « Pirouette Galipette », M. Granier propose de verser un acompte de 21 500 € sur un montant total de 43 000 €. Le conseil accepte le versement de cette somme.

### ➤ **Convention FOL**

La commune renouvelle la convention avec la FOL (Fédération des Œuvres Laïques du Tarn). Ce renouvellement permettra de faire profiter les élèves de l'école de Cambon de spectacles vivants.

La FOL s'engage à présenter 2 spectacles par an pour chaque cycle. La mairie s'engage à prendre à sa charge les frais de transport.

## Séance du 16 Mars 2011

### ➤ **Projet d'école**

Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau groupe scolaire, des études géotechniques et un relevé topographique sont indispensables. Les devis sont acceptés par le conseil municipal.

D'autre part, il mandate le cabinet ECSO pour effectuer l'opération « mission de conduite d'opération ».

### ➤ **Comptes de la commune**

Les comptes de gestion et les comptes administratifs 2010 sont présentés, les résultats sont validés.

*Si vous souhaitez plus de détails, nous vous rappelons que les délibérations complètes des conseils municipaux sont consultables en mairie.*



En 2007, le maire de Cugnaux a pris un arrêté interdisant « à toute personne ne disposant pas de caveau dans le cimetière existant et souhaitant être inhumée à Cugnaux, de décéder sur le territoire de la commune ».

L'arrêté est absurde, mais à Cambon nous ne sommes pas loin de vouloir prendre un arrêté similaire.

Depuis de nombreuses années, la commune ne respecte pas l'article L. 2223-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule : "Le terrain consacré à l'inhumation des morts est cinq fois plus étendu que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année". Quelques mois après notre élection, nous nous sommes rendus compte du problème et nous avons entamé des négociations avec le propriétaire de la parcelle attenante au cimetière, pour pouvoir l'agrandir.

Comme nous vous l'avons relaté lors de nos réunions de quartier en 2009, le propriétaire, plutôt que de vendre une parcelle utilisée pour l'agriculture, a proposé de donner à la Commune une parcelle difficilement exploitable, d'une contenance d'1.47 ha.



L'offre était généreuse, la situation jolie, nous avons accepté.

Ce que nous n'avions pas imaginé, c'était la difficulté à obtenir une convention de passage en bonne et due forme d'un des propriétaires terriens pour accéder à cette parcelle, qui est enclavée, mais pour laquelle une convention ancienne permettait l'accès. Ce furent des mois de palabres, de discussions, d'atermoiements, jusqu'à ce que cette personne accepte de signer la convention.

Et puis patatras ! Une clause juridique a empêché la signature définitive chez le notaire. Nous avons repris notre bâton de pèlerin pour trouver une autre solution, sans succès à ce jour. Ce que nous n'avions pas imaginé non plus, c'est la ruée qui a eu lieu pour acheter les dernières concessions dans le cimetière actuel. Et de fait, aujourd'hui, il n'y a plus une seule concession, d'où l'idée de faire un arrêté d'interdiction de décéder...

De guerre lasse, le conseil municipal a décidé le 24 février dernier de demander à la Préfète du Tarn d'ouvrir une enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique sur le terrain attenant au cimetière. Ainsi une procédure d'expropriation est en cours sur une parcelle de 2 660 m<sup>2</sup>. Elle permettra une extension durable et la création de places de parking.

En parallèle, nous menons toujours des négociations avec le propriétaire. Nous souhaiterions aboutir à un achat amiable. Toutefois, devant l'urgence de la situation et pour pallier à tout échec, débiter cette procédure d'expropriation nous a paru incontournable.

Un nouveau projet est en cours de réalisation sur notre commune.

Depuis l'été dernier, l'équipe municipale a mis en place un partenariat avec le lycée agricole de Fonlabour et plus particulièrement avec les sections d'aménagements paysagers de cet établissement. Dans un premier temps pour concevoir et réaliser le jardin/parc d'enfants situé sur la bande verte derrière la crèche. Dans un second temps pour réfléchir à l'aménagement de la place des commerces du centre bourg et enfin sur le « mail » que nous vous avons présenté lors des réunions de quartiers.

Cette association improvisée n'a que des avantages. Notre commune bénéficie d'un regard nouveau, libre de toute contrainte, sur le centre bourg avec l'assurance d'un travail de spécialistes du paysage.

Pour les élèves, cette opportunité leur permet concrètement de toucher du doigt leur futur métier. Ces élèves ont ainsi investi notre village plusieurs semaines durant pour préparer leur rapport et leur oral comptant pour l'obtention de leur BTS.

Le vendredi 18/03, huit élus ont assisté à cette épreuve et discuté avec les étudiants de leur travail, leur réflexion, leur vision d'avenir sur Cambon.

Dix groupes pour dix projets, tous différents, riches de leur savoir faire, ont vu le jour.

Chaque projet comprend : les réalisations, les coûts, les végétaux utilisés, les avantages et inconvénients de leur choix, les temps d'entretien et bien d'autres informations encore...

Le choix a été très difficile mais un projet d'aménagement pour le jardin d'enfants a finalement été retenu.

*Les dix projets seront exposés dans la salle des mariages pendant la fête du village.*

# LA BOULANGERIE

*Nous avons souhaité donner la parole à Karine et Philippe Chausseret, les nouveaux boulangers.*

## *Quel est votre parcours ?*

Avant de venir à Cambon, nous travaillions à Graulhet et nous y habitons toujours. Nous sommes tous les deux depuis vingt ans dans la boulangerie. Philippe a le diplôme de boulanger et celui de pâtissier. Notre vœu était de créer notre propre entreprise et ainsi développer nos produits.

Nous avons eu l'opportunité de nous installer à Cambon. Nous en sommes très contents.

## *Comment s'est passé votre installation à Cambon ?*

Très bien.

Les cambonnais nous ont fait tout de suite confiance.

Merci à tous. Aurélien et Audrey, les précédents boulangers, nous ont bien aidé en restant un mois avec nous. Cela nous a permis d'apprendre à connaître la clientèle et à nous adapter au matériel de la boulangerie.



## *Quels produits souhaitez-vous développer ?*

Nous faisons du pain artisanal et nous avons conservé le même fournisseur de farine que nos prédécesseurs : la minoterie « Batigne » à Réalmont.

La difficulté est de prévoir les bonnes quantités. Le pétrin est préparé la veille, nous ne pouvons

donc pas faire cuire du pain au dernier moment s'il en manque.

Nous souhaitons aussi développer la pâtisserie.

Nous proposons de la pâtisserie «classique» et nous développons en ce moment des nouveautés (verrines, mousses,...). Nous réalisons également des gâteaux sur commande et sur mesure. Par exemple, nous faisons des entremets peints. Ce sont des gâteaux sur lesquels est reproduit à la main sur pâte d'amande un dessin personnalisé.



## *Comment se passe la journée d'un boulanger ?*

Il se lève tôt pour faire cuire le pain à partir de 3h, ensuite c'est la tournée de 8h30 à 12h30. C'est assez long et fatiguant. Mais nous tenons à la conserver car beaucoup de personnes sont demandeuses et c'est un service presque vital pour les personnes un peu isolées. Après il faut penser à la fabrication de la pâtisserie puis celle du pain du lendemain. Pendant ce temps Karine s'occupe du magasin et aide à la fabrication et à la cuisson du pain et des pâtisseries.

## *Pouvez-vous nous donner quelques secrets de fabrication ?*

Nos pains sont pour presque tous faits avec la même farine. La différence se fait sur le coup de main du boulanger et le façonnage du pain. Il donne une forme différente mais aussi un goût différent.

Par exemple la baguette épis et le tordu sont fait avec la même farine, mais ils n'ont pas le même goût. La festive, elle, est faite avec une farine de 3 blés différents assez difficile à travailler.

Notre souhait : faire découvrir prochainement de nouveaux pains.

**Merci à Karine et Philippe pour leur gentillesse et leur disponibilité.**

**Ils vous accueillent tous les jours de 6h à 13h et de 16h à 19h30, le dimanche de 6h à 13h. Fermeture hebdomadaire le mercredi.**

## CIRCULATION

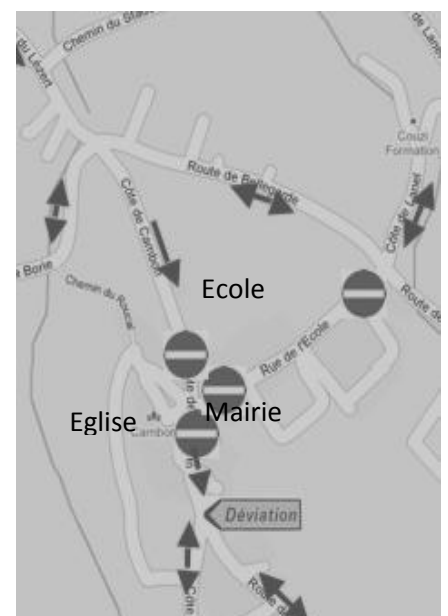
Le **vide grenier**, organisé par le foot à 7, aura lieu le 10 avril. La **fête du village**, organisée par le comité des fêtes, se déroulera du vendredi 20 au dimanche 22 mai.

Pour que ces manifestations puissent se faire en sécurité, la circulation au centre-bourg sera modifiée.

Vide-grenier : accès au centre bourg fermé le dimanche

Fête votive : accès au centre bourg fermé du vendredi 16H à 3H, et samedi de 14H au dimanche 22H.

L'accès aux commerces sera ainsi maintenu le samedi 21 mai jusqu'à 14H.



## Prévention des incendies

Rappel de l'arrêté préfectoral relatif à la prévention des incendies en date du 22 février 1999 :



- pendant la période du **15/05 au 15/10**, il est **interdit** aux propriétaires d'allumer des feux,
- les feux de type barbecues sont tolérés toute l'année sous réserve de précautions.

## Carnaval



L'arrivée du printemps a été dignement fêtée samedi 19 mars. L'après-midi, le **conseil municipal jeune et le CLAE** ont organisé le défilé dans les rues du village et procédé au jugement de monsieur carnaval.

Une soirée très conviviale organisée par l'**APE** a clôturé cette journée. Cette année le thème choisi pour les déguisements était « dessins animés ». Super ambiance et déguisements inattendus étaient au rendez-vous.

## Plan de sauvegarde communal

Nous lançons un appel aux personnes qui ne se seraient pas encore signalées et qui accepteraient de mettre à disposition des moyens matériels et humains qui pourraient être utiles en cas de crise. Merci de contacter la mairie.

## Travaux de jardinage

Selon l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2000, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils bruyants sont autorisés :

**Les jours ouvrables** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00

**Les samedis** de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 20h00

**Les dimanches** et jours fériés de 10h00 à 12h00.

## Fête de la musique

Le dimanche 19 juin, Cambon fêtera la musique.

Des artistes se produiront dans l'Eglise Saint-Pierre et sur la place du village. Avis aux musiciens !

## Entretien des haies

Rappel du contenu de l'Article 671 du Code civil.

Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine, qu'à la distance de **2 mètres** de la ligne séparative pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres, et à la distance de **50 centimètres** pour les autres plantations. Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, **mais ils ne pourront dépasser la crête du mur.**



## CCAS

Le CCAS de Cambon organise une conférence sur le thème « le sommeil à travers les âges et particulièrement celui des personnes âgées ». Cette conférence animée par le Dr. Eric Mullens aura lieu le jeudi 14 avril à 14h30 à la salle polyvalente. La conférence sera suivie d'un cocktail. Merci de confirmer votre présence au secrétariat de mairie avant le 10 avril.



## Végétation gênante

Panneaux routiers à moitié ou totalement cachés, manque de visibilité aux virages ou carrefours, rétrécissements de la voie : tels sont les méfaits de la végétation non maîtrisée en bordure de voie publique.

Les riverains de voies publiques sont tenus d'élaguer les branches des arbres ou arbustes dépassant sur ces voies.

## Exposition de portraits



Du 6 au 10 juin 2011, la classe de CE1 présentera une exposition d'œuvres d'art. Patricia Scribe, médiatrice du centre d'art LE LAIT\*, nous a présenté 25 œuvres d'artistes contemporains. Les élèves en choisiront une quinzaine qui seront exposées dans la salle des mariages de la mairie.

\* LAIT : Laboratoire Artistique International du Tarn

## Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie - Tél. 05 63 53 00 00 - Fax. 05 63 53 03 56 - Email. : [mairie.de.cambon@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.cambon@wanadoo.fr)  
Site Internet : [www.cambondalbi.fr](http://www.cambondalbi.fr)

Directeur de la publication : Sarah Laurens - Rédaction et mise en page : Commission communication

Impression : Avril 2011 - Tirage : 780 exemplaires

